

# QUESTIONS/RÉPONSES AUX COMITÉS

**76<sup>ème</sup> Assemblée générale**

**Jeudi 14 avril 2022**



**COMITES****QUESTIONS/REPONSES****CDRP 78 – Yvelines****MALCORPI Hervé****QUESTION****A QUAND UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA FFRANDONNEE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ?****REPONSE**

La FFRANDONNEE innove cette année en élargissant la campagne adhésion au grand public randonneur ou/et baladeur. Elle va diffuser un spot publicitaire de valorisation de la licence fédérale et permettre aux randonneurs de trouver le club qui lui correspond le plus proche de chez lui. La diffusion de ce spot de 20 secondes est prévu du 15 septembre au 15 octobre 2022 sur TF1 (830 000 spots publicitaires en replay et différé).

Cette campagne TV sera aussi accompagnée à la même période par une campagne radio sur les antennes de France Bleu (diffusion nationale d'un spot de 30 secondes)

**CDRP 23 – Creuse****LAURENT Marianne****QUESTION****COMMENT ARGUMENTER POUR QUE LES CLUBS SOIENT 100% FEDERATION AVEC LICENCES ET NON PAS MIXTES, LICENCES + ADHESION ASSOCIATION**

LA PLUPART DE MES CLUBS ETAIENT ASSOCIATIFS AVANT D'ETRE FEDERATION MAIS PRIVILEGIENT TOUJOURS L'ASSOCIATION AVEC CE QUE CELA IMPLIQUE : DOUBLE ASSURANCE DOUBLE TARIF, PAS D'ANIMATEUR FORME, FLOU POUR METTRE EN AVANT LA LICENCE.

**MERCI POUR VOS CONSEILS****REPONSE**

Nous savons aujourd'hui que certains clubs ne licencient pas tous leurs pratiquants. C'est une action qui est prévue en 2022 dans le cadre de la mission plus large 500 000 adhérents en 2028. Nous souhaitons à ce titre faire appel aux présidents de Commission Départementale Pratiques Adhésion / Commission Régionale Pratiques Adhésion pour lister les clubs potentiellement concernés, puis préparer des arguments et une grille d'entretien afin que le président de CDPA puisse les rencontrer. L'argument est avant tout assurantiel.

Nous souhaitons aussi renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération. Pour ce faire, nous proposerons dès la rentrée sportive un kit club avec des goodies siglés aux présidents des clubs, nous travaillons aussi sur la valorisation des clubs à travers un futur projet de trophées et labellisation qui devraient naitre en fin d'année 2022 et 2023.

**CDRP 28 – Eure et Loir****QUESTIONS**

|  |   |
|--|---|
| <p>LESIEUR Christian</p>                         | <p><b><u>DEMATERIALIZATION</u></b><br/> <b>LORS DE LA TRANSMISSION AUX LICENCIES OU AUX BALISEURS EST-IL POSSIBLE DE PREVOIR UN ACCUSE DE RECEPTION ?</b></p> <p><b><u>SIGNATURE</u></b><br/> <b>COMMENT EVITER DANGER D'UTILISATION DU SCAN DE LA SIGNATURE ?</b></p> <p><b><u>ACCIDENTS</u></b><br/> <b>POURQUOI LA DECLARATION DOIT ETRE FAITE PAR LA VICTIME ET PLUS PAR LE CLUB</b></p> <hr/> <p><b><u>REPONSES</u></b></p> <p>Dématérialisation : Bonjour, suite à votre demande nous avons regardé les possibilités avec notre prestataire. Il semble compliqué de mettre en place cette demande pour plusieurs raisons :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cela va engendrer des coûts importants d'évolution au sein du système de gestion de la vie fédérale</li> <li>2. L'accusé réception doit être fait auprès d'un membre mais lequel ? il se peut que cela diffère d'un club à l'autre. Responsable adhésion ? président ? autre membre ?</li> <li>3. Nous avons constaté des problèmes de mise à jour des informations des membres du comité directeur des clubs ou des comités, ce qui ne permet pas de rendre efficient cette demande.</li> </ol> <p>Signature : Le service juridique est plus compétent pour répondre à cette question. Vous pouvez vous adresser directement à eux.</p> <p>Pour répondre tout de même de façon partiel à votre question : Depuis les années 2000, la signature électronique est reconnue avec un certain cadre. Voir les articles : l'article 1367 du Code Civil et R249-10 du code de Procédure Civile.</p> <p>Accident : Au niveau de la déclaration sur le site de Gras Savoye, le licencié doit ouvrir un compte personnel pour pouvoir faire sa déclaration et déposer ses documents. Le club peut le faire au nom de la personne par papier en remplissant la déclaration d'accident en mettant toutes les informations personnelles du licencié.</p> |
| <p>CDRP 48 – Lozère</p> <p>MOUFFARD Danielle</p> | <p><b><u>QUESTION :</u></b><br/> <b>LORSQU'A L'ISSUE DE LA DUREE D'UN PASS DECOUVERTE LE RANDONNEUR SOUHAITE PRENDRE UNE LICENCE FEDERALE DANS LA MEME SAISON, IL NOUS PARAITRAIT JUSTE QUE LE PRIX DU PASS DECOUVERTE (SEMAINE</b></p>   |

|  |  |
|--|--|
|  | <p><b>OU MOIS, PAS A LA JOURNEE) SOIT DEDUIT DU PRIX DE LA LICENCE, HORS CELA N'EST PAS (ENCORE) PREVU DANS LES DISPOSITIONS FEDERALES.</b></p> <p><b>LE RANDONNEUR, A L'ISSUE D'UNE PERIODE DE « DECOUVERTE » ET SOUHAITANT CONTINUER A PRATIQUER EN CLUB* DEVRA-T-IL EN ATTENDANT LA NOUVELLE SAISON PRENDRE UNE SUCCESSION DE PASS DECOUVERTES ? OU BIEN DEVRA-T-IL ATTENDRE QUELQUES MOIS AVANT DE POUVOIR PRATIQUER DANS SON FUTUR CLUB ? CES DEUX ALTERNATIVES NOUS PARRAISSENT DENUÉES DE BON SENS, DE MEME QUE L'OBLIGATION DE PAYER INTEGRALEMENT UNE LICENCE APRES AVOIR DEJA PAYE UN ACCES A LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE EN CLUB.</b></p> <p><b>CE CAS DE FIGURE BIEN QUE N'ETANT PAS DES PLUS COURANTS SE POSE NEANMOINS ET NOUS SOUHAITERIONS UNE REponse FEDERALE QUI NOUS PERMETTE D'ACCUEILLIR AU MIEUX CES POTENTIELS NOUVEAUX ADHERENTS PLUTOT QU'ON LEUR FASSENT ATTENDRE LA SAISON SUIVANTE OU QU'ILS RENONCENT, AYANT EU L'IMPRESSIOn QU'ON ACCUEILLAIT PLUTOT LEUR PORTE-MONNAIE..</b></p> <p><b>* C'EST BIEN LA UNE DES VOCATIONS DU PASS DECOUVERTE</b></p>  |
|  | <p><b><u>REponse :</u></b></p> <p><b>Les pass découverte ont été créé pour les besoins de clubs et comités qui organisent des manifestations régulières, ouvertes aux non licenciés ou dans le cas de séances découvertes que le club ou le comité souhaitent faire payer.</b></p> <p><b>Si le club souhaite faire découvrir ses activités pour un futur adhérent, il peut utiliser les 3 séances à l'essai ou le faire venir lors de manifestation exceptionnelle. Rappelons que les randonneurs dans ce cas même non licenciés sont couverts par le contrat d'assurance fédéral. Dans ce cas ce futur licencié pourra prendre sa licence auprès du club quand il le souhaite, sans avoir à payer au préalable un pass découverte.</b></p> <p><b>Il est important de rappeler que le pass découverte est proposé uniquement par les clubs et comités qui le souhaitent. Et que son objectif est plus de proposer une assurance pour les cas de manifestations régulières (puisque notre assureur ne couvrait pas les pratiquants dans ce cas) mais aussi pour des personnes qui souhaitent participer à des activités sans intention de prendre une licence. Le choix donc de proposer ce titre revient bien à chaque club et comité.</b></p> |
| <p><b>CDRP 37 – Indre et Loire</b></p> <p><b>PERCY Jean-Pierre</b></p> | <p><b>POUVEZ-VOUS NOUS INDIQUER DES SUITES DONNEES A NOTRE PROPOSITION D'AMELIORATION DES DIPLOMES FEDERAUX ?</b></p> <p><b>RAPPEL DE LA « QUESTION » :</b></p> <p><b>APRES ECHANGES TELEPHONIQUES NOUS AVONS PROPOSE PAR MAIL (LE 17 NOVEMBRE 2021) QUE LES DIPLOMES FEDERAUX SOIENT BEAUX, ET REPRESENTATIFS DE NOTRE FEDERATION AFIN QUE LES IMPETRANTS SOIENT FIERs DE RECEVOIR LEUR DIPLOME ET SE SENTENT VALORISES.</b></p> <p><b>SANS MODIFICATION DES INFORMATIONS, DES PROCEDURES ET DE L'IMPRESSIOn SUR FEUILLE</b></p>  |

|   |   |
|---|---|
|   | <p><b>EPAISSE (BRISTOL) QUI RESTE A LA CHARGE DES COMITES.</b></p>  |
|   | <p><b><u>REPONSE :</u></b></p> <p><b>Le sujet est en cours de traitement, des solutions seront opérationnelles pour la rentrée 2022 (septembre)</b></p>   |
| <p><b>CDRP 62 – Pas-de-Calais</b></p> <p><b>TETU Eric et CHOPIN Bernard</b></p> | <p><b><u>BERNARD CHOPIN :</u> LA MISE EN VALEUR DE NOS PR VIA L'APPLICATION "MA RANDO" NE VA-T-ELLE PAS PRIVER LES COMITES DEPARTEMENTAUX DE LEURS RESSOURCES LIEES A LA VENTE DE RANDO FICHES ?</b></p> <p><b><u>ERIC TETU :</u> IL EST ECRIT DANS LE COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL DES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2021 QUE, CONCERNANT LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LONGE COTE, « L'EPREUVE EST BIEN ORGANISEE. TOUTES LES REGIONS SERONT REPRESENTEES. LES ARBITRES REGIONAUX SERONT PRESENTS POUR LA 1ERE FOIS. » BREF, TOUT VA BIEN.</b></p> <p><b>MAIS DANS LE PARAGRAPHE QUI SUIVRAIT, ON PEUT LIRE « IL S'AVERE QUE LE FORMAT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE NE REpond PLUS AUX ATTENTES DU PUBLIC ET DES COMPETITEURS. » PEUT-ON CONNAITRE DE QUEL PUBLIC ET DE QUELS COMPETITEURS EST-IL QUESTION ?</b></p> <p><b>PUIS, LORS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL DU 3 NOVEMBRE 2021, LA COMMISSION NATIONALE COMPETITION DEVIENT COMMISSION NATIONALE MANIFESTATIONS SPORTIVE QUI VA ENCORE CHANGER DE NOM LORS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL DES 15 ET 16 DECEMBRE 2021 POUR DEVENIR COMMISSION NATIONALE RENCONTRES SPORTIVES.</b></p> <p><b>CONCERNANT, PARTICULIEREMENT, LA DISCIPLINE « LONGE COTE » QUI, RAPPELONS-LE EST NEE DANS LE NORD DE LA FRANCE, ON COMMENCE A MODIFIER PROFONDEMENT LE CHAMPIONNAT A COMMENCER PAR LA MODIFICATION UNILATERALE DES EPREUVES, CREATION D'UN CHAMPIONNAT ELITE, ETC ...,</b></p> <p><b>ON EST EN TRAIN D'EXCLURE UNE GRANDE PARTIE DES REGIONS MARITIMES AU NORD DE LA LOIRE. POUR INFO, EN CONSULTANT LE NOMBRE D'ANIMATEURS MARCHE AQUATIQUE EN 2020, LES REGIONS BRETAGNE, HAUTS DE FRANCE, NORMANDIE, PAYS DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE (TOUTES DES REGIONS AVEC DES MAREES PLUS OU MOINS IMPORTANTES) REPRESENTENT 69 % DU NOMBRE TOTAL. ET, POURTANT, ON EST SUR LE POINT DE LES EXCLURE.</b></p> <p><b>NOUS SOMMES SUR LE POINT DE REPRODUIRE EXACTEMENT CE QUI A ETE FAIT, IL Y A QUELQUES ANNEES, POUR LE RANDO-CHALLENGE, « LA PLUS ANCIENNE ACTIVITE DE COMPETITION » (VOIR C.R. DERNIER COMITE DIRECTEUR FEDERAL) QUI A ETE ETOUFFE PAR DES TENTATIVES DE MODIFICATIONS DE SON MODE DE FONCTIONNEMENT ET QUI, DEPUIS, VEGETE.</b></p> <p><b>PEUT-ON CONNAITRE LES VRAIES RAISONS DE CES EVOLUTIONS QUI RISQUENT DE DIVISER LA DISCIPLINE ? .</b></p> |
|   | <p><b><u>REPONSE :</u></b></p> <p><b>Question de B. Chopin :</b></p> <p><b>Bonjour Bernard,</b></p> <p><b>Merci de l'intérêt porté à la future application fédérale. Votre question est pertinente, vous vous interrogez de savoir si l'application ne va pas porter préjudice aux ventes de Randos-Fiches auprès des collectivités. En fait nous pensons</b></p>   |

**qu'au contraire l'application sera un formidable outil de communication auprès des collectivités notamment pour la visibilité nationale qu'elle donne à leurs territoires. Nous avons déjà des exemples où des départements maintiendront les ressources des comités pour leur contribution éditoriale tout en se satisfaisant grandement de la mise en valeur d'itinéraires au travers de l'application. L'une ne cannibalisant les autres.**

**Bien entendu nous restons disponibles pour répondre à toutes vos questions.**

**Bien sportivement**

**L'équipe projet "Application fédérale**

**Question E. Tetu :**

**Le projet fédéral comporte une recherche d'ouverture vers d'autres pratiquants et notamment le rajeunissement des publics. Les pratiques sportives en sont un des fers de lance.**

**Le développement passe par la recherche de nouveaux formats de course. Il nous reste à prouver que le Longe Côte est un sport avec de vraies performances, avec des jeunes, pouvant intéresser des partenaires. Cela doit se réaliser avec le développement des Rencontres Sportives sur les territoires où chacun pourra trouver l'expression de ses motivations.**

**Un Groupe De Travail d'experts (compétiteurs, formateurs, organisateurs) est mis en place pour réfléchir à rendre le championnat plus attractif pour les compétiteurs et plus attirant pour le public, les médias, les partenaires. Notez que les membres historiques du longe côte sont dans ce groupe d'expert et qu'il n'est nullement question « d'exclusion ».**

**Pour le public, les compétitions de Longe Côte ne sont pas suffisamment visuelles, ni suffisamment attractives.**

**Pour TOUS les compétiteurs le tempo fédéral actuel est très contraignant. Le championnat régional (sans grand atout par rapport au taux de qualifiés/engagés) et le championnat national ne s'imposent pas comme un modèle attractif (pour les jeunes) et gérable pour les organisateurs (sites inadaptés/défaillance de chronométrage, logistique, etc). Il est essentiellement perçu comme lourd pour les organisateurs, ennuyeux pour le spectateur et réducteur pour le compétiteur.**

**Des propositions ont donc été faites, dans le cadre général des concertations et propositions des groupes de travail, validé par la commission et présenté en bureau et en Comité directeur fédéral. Il faut maintenant laisser le groupe mettre en œuvre ce projet, et pour donner suite au championnat 2022 qui marquera une première étape dans la mise en place de cet ambitieux programme visant la multiplication et la diversification des rencontres sportives, notamment en longe côte.**

**Nous avons bien noté que les changements de règles et de formats de compétition trop fréquents sont difficiles à appliquer et le but est de fixer à l'avenir, idéalement les règles des rencontres pour la durée de l'olympiade.**

|  |  |
|--|--|
| <p><b>CDRP 38 – Isère</b></p> <p>ÉTÉVÉ Béatrice</p>                                  | <p><b><u>LA QUESTION CONCERNE LES LICENCIES COMITE.</u></b></p> <p><b>POUR LA SAISON 2020/2021, LE COMITE FFRANDONNEE ISERE TOTALISAIT 86 LICENCIES COMITE.</b></p> <p><b>CES LICENCIES S'IMPLIQUENT ENORMEMENT DANS LES ACTIONS ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITE. ILS REPRESENTENT UNE GRANDE MAJORITE DE NOS BENEVOLES. ILS SONT A PART ENTIERE ADHERENTS FFRANDONNEE.</b></p> <p><b>POUR LES VALORISER, LE COMITE ISERE A ORGANISE UN VOTE QUI A PERMIS DE DESIGNER UN REPRESENTANT DE CES LICENCIES COMITE A L'AG DEPARTEMENTALE. LE NOMBRE DE VOIX ACCORDE EST CALCULE DE LA MEME FAÇON QUE POUR UNE ASSOCIATION.</b></p> <p><b>LE COMITE ISERE ESTIME QUE LA LICENCE COMITE N'EST PAS VALORISEE PAR LA FEDERATION COMME ELLE LE DEVRAIT. VOICI LES DEUX PARTIES DE LA QUESTION :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>- POURQUOI CETTE LICENCE COMITE NE COUVRE-T-ELLE PAS LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE ALORS QUE LE RANDO-PASS SPORT+®, QUI EST AU MEME PRIX, LES PREND EN CHARGE ?</b></li> <li><b>- POURQUOI LE TABLEAU COMPARATIF DES TITRES FFRANDONNEE EN DATE DU 09/06/2021 N'A-T-IL QUE 3 COLONNES (CF PIECE JOINTE) ? IL DETAILLE LA LICENCE EN ASSOCIATION, LE PASS DECOUVERTE ET LE RANDOPASS SPORT+® MAIS PAS LA LICENCE COMITE ! QUELLE EN EST LA RAISON ?</b></li> </ul> <p><b>MERCI DE PRENDRE EN COMPTE CES INTERROGATIONS.</b></p> |
|  | <p><b><u>REPONSE :</u></b></p> <p><b>L'objectif premier de la licence comité n'est pas de couvrir un pratiquant dans le cadre d'activités sportives. Ce titre a été créé à l'origine pour les membres d'un comité qui souhaitent s'impliquer au niveau du comité directeur, commission, etc.</b></p> <p><b>Quant au tarif, il faut savoir que la licence comité comprend une surcotisation de prime de vente de 9€ qui est versé au comité vendeur. C'est pour cela que les titres ont le même tarif et pas la même assurance.</b></p> <p><b>Ce document présent dans le guide club a pour vocation d'expliquer les titres destinés aux pratiquants en club et individuels. La randopass est aussi présent pour comparaison avec les autres titres et expliquer que le randopass ne permet pas de randonner en club.</b></p>   |
| <p><b>CDRP 31 – Haute Garonne</b></p> <p><b>WINNEPENNINCKX-KIESER Jacqueline</b></p> | <p><b>QUESTION :</b></p> <p><b>BONJOUR</b></p> <p><b>MA QUESTION PORTE SUR LA FORMATION DES ANIMATEURS</b></p>   |

**LE CARP A POUR VOCATION DE MENER A L'ANIMATION RANDO SANTE ALORS QUE CETTE ACTIVITE CONCERNE PEU DE CLUBS, MEME SI L'OBJECTIF SEMBLE LOUABLE.**

**OR LES CLUBS ONT BESOIN D'ANIMATEURS POUVANT EMMENER LES ADHERENTS AILLEURS QUE SUR LES CHEMINS BALISES, SUR LEUR TERRITOIRE QUI LEUR EST BIEN CONNU, ET EN MONTAGNE SUR DES ITINERAIRES BALISES.**

**LA FFRANDONNEE POURRAIT-ELLE PROPOSER UN NIVEAU DE FORMATION AVANT LE BREVET ET/OU PLUS ACCESSIBLE FINANCIEREMENT ?**

**LE COUT ACTUEL DU BREVET SEMBLE REDHIBITOIRE EN EFFET POUR LES PETITS CLUBS.**

**NOTA : SUR LE SITE, LE REFERENTIEL DU BREVET FAIT ENCORE APPARAITRE LE NIVEAU PSC1 COMME PREMIER NIVEAU ALORS QUE C'EST LE TRONC COMMUN MAINTENANT**

**REPOSE :**

**Il n'est pas prévu dans l'immédiat de revoir les filières de formation des animateurs. Le niveau du BF est jugé globalement satisfaisant et aucuns groupes de travail n'a fait remonter cette demande. Par contre le certificat d'animateur de proximité est jugé insuffisant pas certains d'entre les formateurs et CRF. Pour le moment, la priorité est de finaliser les formations Itinéraires (BAN), montagne et de mettre en place la formation pro et l'institut de formation dédié à la Randonnée.**

**La question des tarifs a été posée, un groupe de travail mis en place. Une baisse va être proposé dans le courant de l'année pour une décision définitive en AG 2023. Les Comités départementaux et régionaux dans la plupart des territoires participent financièrement à la formation ce qui diminue d'autant le reste à charge pour les stagiaires et/ou les associations. Avec les aides consenties par les comités, la question du tarif est surtout une question de politique territoriale.**